

Publié le 6 juin 2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240603-2024040-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/036

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 03/06/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
29/05/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents : 13 jusqu'au point 2 -14 à partir du point 3
Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET (à partir du point 3), DUBOIS, BORRINI, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, HENRIOT, LORY, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 5 jusqu'au point 2 - 4 à partir du point 3

Geneviève SIMON BOUVRET à Françoise GILLET (jusqu'au point 2), Patrice MOUTON à Jean-Pierre LORY, Florent DUMORTIER à Brigitte TANNIERES, Sébastien COUDRY à Martine DELESSARD, Marine PRALON à Francis HENRIOT,

Absents excusés : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Jean-Louis BAULIEU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE ET L'UTILISATION D'UN SITE DE
COMPOSTAGE PARTAGE**

Rapporteur : Francis HENRIOT

La « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020 (loi AGEC) impose à partir du 1er janvier 2024 d'apporter aux administrés une solution de collecte des déchets alimentaires pour valoriser ces biodéchets.

Dans ce cadre légal, la commune de Franois en partenariat avec le Sybert souhaite implanter sur le parking des ateliers municipaux un site de compostage collectif.

Publié le 6 juin 2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240603-2024040-DE



La convention annexée à cette délibération a pour objet de définir les modalités du dispositif de compostage partagé et les engagements de la commune et du Sybert.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver et autoriser la signature de cette convention de partenariat permettant la gestion de ce site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les termes de la « convention pour la mise en place et l'utilisation d'un site de compostage sur l'espace public »,

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Fait et délibéré, le 3 juin 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

